

COMITE DE VILLAGE : Bourg de Lanton

REUNION du 2 février 2015

Participants :

Annie-France PEUCH (éluée référente)
Janine MUNCH (présidente)
Jean-Marie RAYMOND (secrétaire) absent.
Odette DROSDZIOK
Eric GAILLARDON
Richard METIFEUX



ORDRE DU JOUR : Intervention de Mr Durou , responsable de la Police Municipale
Informations fonctionnement du comité : remises boîtes de chocolat,
courriers, permanences...
Améliorations du cadre de vie des habitants: idées complémentaires.
Divers.

1- Intervention de Mr Durou, responsable de la Police Municipale:

Sécurisation des voies, ronds points, circulation, sur le bourg de Lanton. Voir annexe en fin du compte rendu.

2- Remises de boîtes de chocolat aux personnes âgées :

Les 21 et 24 janvier, nous avons aidé à remettre les chocolats aux personnes se déplaçant salle du lavoir. Nous sommes allées ensuite, Annie France, Odette et moi même, les 27 et 28, porter à domicile un certain nombre de boîtes restantes.

3- Actions de communications de notre Comité

- **Communication générale :**

Je rappelle que le comité n'a aucune possibilité financière de la part de la Mairie, que ce soit photocopies, courriers, timbres..... Les autres comités ne sont pas en demande, nous nous débrouillerons par nous-mêmes.

Nous disposons d'une boîte aux lettres en Mairie, d'un email personnel.

- **Permanences :**

Aucune salle n'est actuellement disponible pour que nous puissions mettre en place une permanence mensuelle régulière.

Le répertoire de l'ensemble des salles est en cours en Mairie afin de les mettre aux normes d'accueil du public.

Si nous désirons organiser une réunion des habitants, nous pouvons réserver la salle du lavoir, quelques semaines à l'avance, uniquement pour un jour et un horaire précis. Encore faut-il pouvoir informer préalablement les Lantonnois.

- **Communication autre :**

Un flyer a été demandé à la société ADP ; Etant donné que le nombre de 700 feuilles (pour mise dans les boîtes aux lettres) est trop coûteux, il est prévu de faire éditer seulement 40 feuilles afin de les **afficher dans des lieux précis** tels que :

- Commerçants près de la pharmacie
- Inter marché, Brico, restaurant, Baryton
- Leader Price, Poste, médiathèque, CCAS, Mairie,
- BNP, salle animation, pôle sécurité...
- RPA après contact, idem EHPAD.
- Et autres, à voir.

PROPOSITIONS A FAIRE EN MAIRIE :

-Passer une annonce sur le panneau lumineux.

-Inclure dans la lettre du Maire une information commune aux 4 Comités, exemple:

« Votre Comité de Village est à votre écoute pour transmettre vos suggestions d'améliorations de votre cadre de vie ;
Une boîte aux lettres est à votre disposition en Mairie.
Adresses email et adresse Mairie»

AUTRE :

J. MUNCH propose de faire élaborer un nouveau flyer par une amie, (faire ensuite des copies) ainsi que des badges- les épingles ont été achetées et sont disponibles.

A voir pour des cartes de visite, à faire par nous-mêmes selon proposition ami de Touraine de J.Münch.

Elle doit contacter les journaux dont les coordonnées ont été données par Eric.

4-propositions complémentaires d'améliorations du cadre de vie .

Ces idées seront à ajouter dans le tableau adéquat par Jean Marie :

- Plage Suzette : à aménager : bancs, poubelles, arbustes...
- Bassin de baignade : idem, arborer au mieux, bacs, poubelles, chemin à aménager jusqu'à Certes. Tonne à installer, panneaux flore, faune, ostréicole, lampadaires, jumelles....
Fleurissement.
Parcours sportif, jeux enfants, marchand de glace l'été.

5-Organisation des réunions.

Pour une organisation efficiente du temps imparti à nos réunions, éviter temps perdu, polémiques diverses, et ainsi avancer réellement dans nos projets, il est souhaité que chacun des membres du Comité maîtrise son temps de parole et demeure constructif.

Ce Comité, toute petite communauté d'individus, doit demeurer un lieu d'idées, de discussion démocratique, d'écoute, d'échanges, de partage et de convivialité. Toute confiance est donnée à tous.

6-Prochaine réunion:

La prochaine réunion sera une réunion technique.

Elle aura lieu le mardi 24 mars 2015 à 18h chez Odette :
1, rue des Panicauts. Lanton.

Janine MUNCH.

ANNEXE :

INTERVENTION DE MONSIEUR DUROU SECURITE DES LANTONNAIS

Comité de village de Lanton du 2 février 2015.

Monsieur Durou (Responsable de la Police Municipale) s'est proposé pour nous présenter les différents projets concernant la sécurité routière du Bourg de Lanton.

Quelques informations préalables :

-RD3 : en 2014, 31 accidents dont 4 mortels.

Population : 6000 l'année et 20000 en été.

Circulation : En moyenne 12000 véhicules et en été, 30000.

Principaux accidents : feu, prise de tournant à gauche, refus de priorité, fautes d'inattention le plus souvent, et surtout la vitesse.

Les accidents mortels ont frappé des jeunes dont 2 mineurs.

Les actions sont coordonnées avec la ville d'Andernos, une mutualisation des moyens est prévue.

Voirie / responsabilité intra muros : la chaussée pour le Département, la signalétique pour la commune.

Au carrefour Inter-marché, les rues appartiennent soit à la commune soit au secteur privé.

Les projets sécuritaires :

- Supprimer les feux du rond point Inter et aménagement d'un rond point en tenant compte de la station service et de la maison existante.

Ralentisseurs obligatoires et aménagement de passages piétons aux intersections.

Projet pris en charge par le Conseil général et la Mairie. Economie par rapport aux coûts de fonctionnement et entretien des feux actuel.

- Route de Lénan / route de la plage : aménagement pour tourner plus facilement.

- Allée et rue de Marsalat en sens unique.

- Rue de l'hôtel de ville en sens unique.

Intervention de Mr Gaillardon qui expose les difficultés au rond point, rue de la sablière, près de la caserne des pompiers. Le problème sera revu.

QUESTIONS /INFORMATIONS:

- **Radars** : Pour lutter contre la délinquance routière un radar mobile est en place, et 3 radars pédagogiques seront installés.

- **Enseignes** : Une propreté est à faire en direction des enseignes installées sur la voirie, le plus souvent de façon sauvage. Un règlement concernant les publicités sera élaboré et le format des enseignes sera standardisé. But : rendre la ville plus propre, uniformiser et centraliser les publicités.

-**Signalétique** : les événements seront signalés de façon organisée sur des panneaux dédiés.

- **Vitesse** : la vitesse à 30 km/heure doit être justifiée pour des lieux à danger ; exemples : écoles, piétons...

La Police Municipale est composée de 4 agents qui ont toute responsabilité à verbaliser tout contrevenant en matière de vitesse supérieure à 50km/H sur la D3.

La Police Municipale a constaté en 2014 une dizaine de cambriolages et moins de dégradations qu'auparavant.

Les nuisances de comportement des citoyens issus des résidences sont à identifier et porter à la connaissance des syndicats.

Les plaintes judiciaires sont à la charge de la Police Nationale, les plaintes administratives relèvent de la responsabilité de la Police Municipale.

Le 25 février 2015.